# FAIRE VILLE ENSEMBLE



## **EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/07/2020

### **EDITO**

**«** Un passage éclair pour deux conseillers municipaux. A peine installés, deux conseillers municipaux, Mme Saulais Marie Claude et M.Barban Pierre démissionnent! A la première délibération, nous notons que Madame Béréziat Lydie remplace M.Barban et M.Banette remplace Mme Saulais. Il s'n suit une réorganisation dans les différentes instances suite à ce changement d'élus. On peut s'interroger sur ces deux démissions si rapides. Pour quels motifs? Désaccord avec Mr le Maire ou s'être inscrit sur la liste du Maire pour remplir des cases vides lors des élections municipales ? Pour FVE, les conseillers municipaux, en se faisant élire, s'engagent dans un fonctionnement municipal démocratique, un engagement pour la durée du mandat municipal (6ans). Des démissions à la 1ère délibération sont étonnantes et surprenantes. Les conseillers municipaux ont leurs rôles à remplir, par leurs travaux et leurs propositions auprès de Monsieur le Maire. Le Maire ne peut gouverner seul de manière autoritaire et seigneuriale. Nous attendons de cette Mairie, le respect des fonctions de chaque membre du conseil municipal, dans une démarche participative et démocratique. ».

> Lucia Pereira Porte-parole du collectif



#### Le retard de la construction du collège

A la délibération du point 15, nous apprenons qu'à la suite du retard pris pour la construction du collège dans le quartier de la Noue Brossard, une solution de secours est prise pour accueillir les collégiens.

En attendant la mise en service du collège en... SEPTEMBRE 2022, le Conseil départemental se voit dans la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de centre-ville, le collège Pierre Weczerka et cela dès la rentrée du mois de septembre 2020.

Le manque d'anticipation face à la montée des effectifs et dans l'attente de la livraison du 5e collège, les collégiens se rendent sur le parvis de la légion d'Honneur (Quel honneur!) pour étudier dans des bâtiments industrialisés de type modulaires.

### Les Finances, Approbation du compte de gestion 2019

Excédent de Fonctionnement + 14,3 millions d'euros Déficit d'investissement 9,2 millions d'euros

Mise au vote: Report sur Budget de Fonctionnement + 5,15 millions d'euros

Résultat du vote des membres du Conseil Municipal : 36 Voix pour et 8 abstentions. Les élus d'opposition se sont abstenus, aucun vote « Contre ». Plus de 5 millions d'euros « non utilisés », cela pose question. Un réel déséquilibre entre Excédent et Déficit, cela pose question : Bonne ou mauvaise gestion ? Bons ou mauvais choix ?7

#### Zoom sur le Compte administratif 2019 RESULTAT DE CLOTURE RESULTAT DE CLOTURE RESTES A REALISER RESTE A REALISER CUMULE DE L'EXERCICE D'EXERCICE 2019 2019 2019 **SECTION** 2019 (hors restes à réaliser) **DEPENSES RECETTES** (avec reste à réaliser) **INVESTISSEMENT** -8 631 705,75 € 8 666 411,65 € 8 130 420,72 € -9 167 696,68 € 14 321 234,43 € 14 321 234,43 € **FONCTIONNEMENT TOTAL** 8 130 420,72 € 5 123 537,75 € 5 689 528,68 € 8 666 411,65 €

Citoyenne • écologique • solidaire

# FAIRE VILLE ENSEMBLE



#### **ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION?**

Chaque citoyen ou groupe peut et doit s'interroger sur la façon dont il est informé, et c'est l'une des conditions de la démocratie, de Notre Démocratie. Être citoyen, c'est avoir des droits, garantis par la loi, aussi essentiels que la liberté d'expression, le droit de vote, la protection sociale et l'égalité hommes-femmes par exemple. Mais être citoyen, c'est également, et dans l'intérêt de tous, être responsable et respecter ses devoirs envers la société, les citoyens doivent en effet respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée, et en premier ceux qui détiennent un pouvoir.

C'est le rôle de l'État, garant du respect des libertés publiques de faire respecter ces principes qui sont le fondement de la République, et c'est le rôle du premier édile de la commune à respecter ce droit. Alors que dire du droit d'expression lors des Conseils Municipaux qui ne sont pas ou prou diffusés. Le point 4 de cette séance du Conseil Municipal concernait l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal. Pendant ce point à l'ordre du jour, de nombreux échanges se sont effectués entre la majorité et l'opposition.

Comment se fait-il que la vidéo de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet ne soit plus disponible quelques mois après contrairement à la séance du Conseil Municipal du mois de juin ? En allant sur le site de la mairie, nous avons un compte-rendu sommaire contrairement aux autres séances. Nous pourrions avoir, à minima, le règlement intérieur publié sur le site, consultable pour l'ensemble des Chelloises et des Chellois.

Qu'est ce qui se passe à Chelles ? Est-ce que les oppositions à la majorité actuelle « LR/LREM » ont encore le droit à la parole et de la rendre public ? Est-ce que le service communication de la ville de Chelles, ayant été renforcé en nombre de postes, a failli sur ses missions ou est-ce un choix délibéré de la municipalité actuelle ?

La transparence des informations est fondamentale en démocratie. En aucun cas, nous ne pouvons accepter de ne pas rendre visible la pluralité des opinions politiques. C'est le rôle du citoyen de s'exprimer : son expression c'est sa citoyenneté.



#### **Restauration scolaire et COVID**

Le point 35 à l'ordre de ce conseil municipal concernait le rapport d'activités de la société ELIOR RESTAURATION SER-VICE (ELRES). La crise sanitaire du COVID19 a bouleversé nos vies. Tous les services publics ont été touchés, et bien évidemment l'organisation de la restauration des Chellois (enfants, personnel communal et séniors).

En début d'année scolaire, nous avons pu constater avec stupeur, que des repas froids ont été servis dans certains établissements scolaires. Il fut un temps où une boulangerie locale (celle du quartier Mont-Châlat) livrait le pain dans certaines écoles favorisant le circuit court et le commerce de proximité. Pourquoi cet arrêt avec M. Rabaste? FAIRE VILLE ENSEMBLE déplore ses mesures appliquées sans aucune concertation avec les principaux intéressés. Le contrat du prestataire ELIOR a été signé avec la Mairie jusqu'en 2023. L'annonce de la suppression de 1.888 emplois en France (soit près de 20% de ses effectifs- 9.500 emplois) au sein du groupe ELIOR fait l'effet d'une douche froide.

FAIRE VILLE ENSEMBLE demande une nouvelle négociation du contrat ELIOR.

FAIRE VILLE ENSEMBLE revendique la nécessité d'une vraie restauration scolaire, avec des produits locaux, des repas dignes du manger sain et manger bio, pour tous.

FAIRE VILLE ENSEMBLE revendique la révision de la tarification de la restauration scolaire, prenant en compte les difficultés de chaque famille et les changements de vie engendrés par la crise sanitaire.

En savoir +, rejoignez-nous!







